

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POUVOIR JUDICIAIRE

A/390/2020

ATAS/728/2020

COUR DE JUSTICE
Chambre des assurances sociales

Arrêt du 2 septembre 2020

4^{ème} Chambre

En la cause

Monsieur A_____, domicilié à BERNEX

recourant

contre

OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI, sis rue des Gares 16,
GENÈVE

intimé

Siégeant : Catherine TAPPONNIER, Présidente; Larissa ROBINSON-MOSER et Teresa SOARES, Juges assesseures

Vu la décision sur opposition du 20 décembre 2019 de l'office cantonal de l'emploi (ci-après l'intimé) ;

Vu le recours interjeté le 30 janvier 2020 par Monsieur A_____ (ci-après le recourant) ;

Vu la réponse du 28 février 2020 de l'intimé ;

Attendu que par courrier du 9 août 2020, reçu le 17 août 2020, le recourant a indiqué qu'il retirait son recours pour des raisons personnelles ;

Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.

**PAR CES MOTIFS,
LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES :**

1. Prend acte du retrait du recours.
2. Rayer la cause du rôle.

La greffière

La présidente

Isabelle CASTILLO

Catherine TAPPONNIER

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le